

Près d'un tiers des citoyens vivant dans un immeuble collectif est souvent gêné par le bruit à son domicile

Plus de 80 % des habitants déclarent n'être jamais ou que rarement gênés par le bruit à leur domicile, 16 % l'être souvent et 3 % en permanence (F1). Cette gêne est significativement plus fréquente dans la région qu'en France (19 % contre 14 %). Elle augmente avec le taux d'urbanisation et varie selon le type d'habitat (immeuble collectif ou maison indépendante). Au total, près d'un tiers des personnes vivant en milieu urbain dans un habitat collectif déclare être souvent gêné par le bruit à son domicile.

Les personnes peu satisfaites de leur quartier ou de leur logement sont également plus souvent gênées par le bruit à leur domicile (plus de 50 % contre 17 % des personnes satisfaites).

Par ailleurs, 29 % des personnes interrogées déclarent que le bruit provenant de l'extérieur peut les gêner pour ouvrir les fenêtres pendant la journée et 22 % pendant la nuit. Pour les répondants, les trois principales sources de bruit sont la circulation routière en général (49 % des personnes gênées par le bruit ne serait-ce que rarement), le voisinage (45 %) et les deux roues à moteur (19 %).

3 personnes sur 10 ont déjà ressenti les effets du bruit ambiant sur leur santé

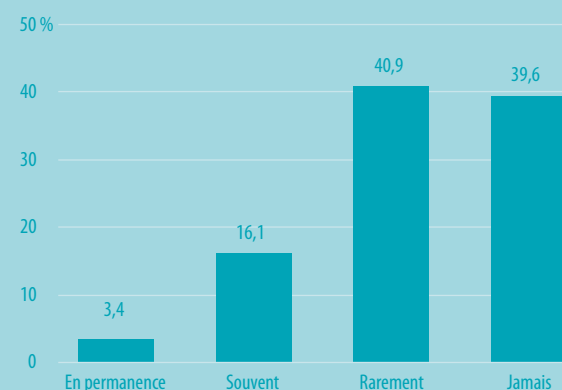
En Provence-Alpes-Côte d'Azur, 30 % de la population déclarent avoir déjà ressenti les effets du bruit ambiant sur la santé. Les personnes qui sont souvent exposées à des nuisances sonores à leur domicile sont deux fois plus nombreuses que les autres à avoir déjà ressenti les effets du bruit sur leur santé : 51 % contre 25 % des personnes rarement ou jamais gênées.

7 ouvriers sur 10 déclarent travailler dans un milieu professionnel bruyant

Parmi les personnes qui ont une activité professionnelle, 42 % déclarent travailler dans un milieu professionnel bruyant ; proportion plus élevée chez les ouvriers (F2).

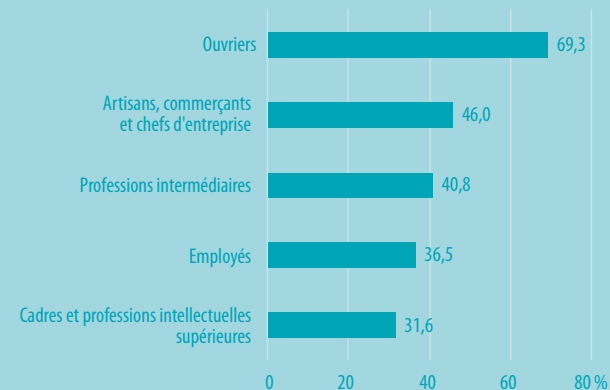
Les personnes qui travaillent dans un environnement professionnel bruyant semblent également plus souvent exposées au bruit à leur domicile. Ainsi, 21 % des travailleurs exposés déclarent être souvent gênés par le bruit à leur domicile contre 16 % des travailleurs non exposés.

F1. Personnes se déclarant gênées par le bruit à leur domicile



Source : Baromètre Santé environnement 2007 - INPES, ORS PACA

F2. Personnes déclarant travailler dans un milieu professionnel bruyant, selon la catégorie socio-professionnelle



Source : Baromètre Santé environnement 2007 - INPES, ORS PACA

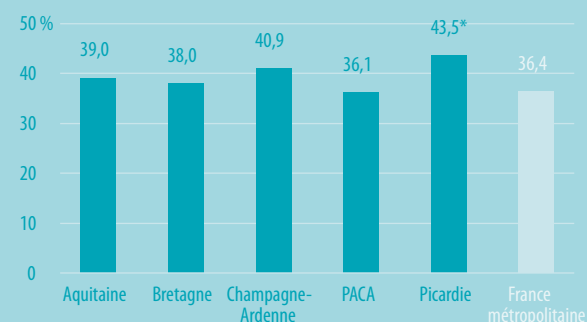
Comparaison interrégionale

Le pourcentage de personnes actives qui déclarent travailler dans un milieu professionnel bruyant varie selon les régions étudiées, avec un minimum en Provence-Alpes-Côte d'Azur et un maximum en Picardie, seule région qui s'écarte significativement de la moyenne nationale (F3).

De la même façon que pour la fréquence du contrôle auditif, les différences de répartition de la population selon les catégories socioprofessionnelles expliquent sans doute en partie ces variations régionales. Par exemple, le constat établi en Provence-Alpes-Côte d'Azur est probablement dû à la plus faible proportion d'ouvriers, catégorie d'actifs la plus exposée au bruit, par rapport à d'autres régions.

NB : Les pourcentages ayant servi à cette comparaison diffèrent de ceux utilisés pour l'analyse régionale car ils sont établis à partir de données standardisées sur l'âge (structure par âge de la population française au 1^{er} janvier 2007).

F3. Proportions¹ de personnes déclarant travailler dans un milieu professionnel bruyant



¹ Standardisées sur l'âge

* Différence significative par rapport à la France métropolitaine

Source : Baromètre Santé environnement 2007 - INPES, ORS Aquitaine, Bretagne, Champagne-Ardenne, PACA, ORS Picardie